



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 63/23 : APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ELECTRICITE POUR LA RENOVATION D'UN LOCAL COMMERCIAL – DST-2023-LC04D - SIGNATURE DE L'AVENANT N°1

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2122-2 alinéa 3,
- Vu la décision N°35/23 du 11 mai 2023 portant signature du marché
- Considérant l'augmentation de l'estimation du coût des travaux de 8 970 € HT à 9 166 € HT ;

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 relatif au marché d'électricité pour la rénovation d'un local commercial à l'entreprise SARL GRANON ELECTRICITE représentée par Monsieur Laurent GRANON, en qualité de gérant dont le siège social est situé 18 cours Foch – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

DIT que la commune règlera la somme de 9 166 € HT soit un montant TTC de 10 999, 20 € à ladite société.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 03 juillet 2023

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....
Et de la publication ou notification le